



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 26 mai 2020

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation M. Nicola Di Giulio : « *Afin que nos ponts lausannois ne deviennent plus le théâtre d'actes désespérés – osons les filets anti-suicides* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité souhaite que la Municipalité réévalue d'installer un ou des obstacles physiques notamment sur le pont Bessières. »

ainsi que

la résolution de M. Louis Dana, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toutes les dispositions possibles susceptibles d'empêcher des suicides ou des tentatives de suicide par précipitation depuis un lieu situé sur le domaine public. Il serait également judicieux de développer une sensibilité chez les collaborateurs de la Ville qui pourraient être en contact avec des personnes suicidaires en soutenant, par exemple l'accès à la formation 'Faire face au risque suicidaire', enseignée à l'Université de Lausanne. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-six mai deux mil vingt.

La présidente :



Le secrétaire :